



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2018-03-003

PUBLIÉ LE 8 MARS 2018

# Sommaire

## DDT 18

18-2018-03-01-001 - AP 2018-77 DU 1er MARS 2018 SUBDELEGATION  
SIGNATURE (9 pages)

Page 3

18-2018-03-01-002 - AP 2018-78 DU 1er MARS 2018 SUBDELEGATION  
SIGNATURE (4 pages)

Page 13

DDT 18

18-2018-03-01-001

AP 2018-77 DU 1er MARS 2018 SUBDELEGATION  
SIGNATURE

*Arrêté préfectoral accordant subdélégation de signature à certains agents de la direction  
départementale des Territoires du Cher*



**PRÉFET DU CHER**

**Direction départementale  
des Territoires**

**Secrétariat général**

**Bureau réglementation  
et appui juridique**

**ARRÊTÉ N° 2018 – 77 du 1<sup>er</sup> mars 2018  
accordant subdélégation de signature à certains agents de  
la direction départementale des Territoires du Cher**

-----

**La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44,

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

**Vu** le décret du Président de la République du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, Préfète du Cher,

**Vu** l'arrêté n° 2015-1-0871 du 24 août 2015 modifié portant organisation de la direction départementale des Territoires du Cher,

**Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016 nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, à compter du 20 juin 2016,

**Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1055 du 4 septembre 2017 accordant délégation de signature à Mme Gaëlle LEJOSNE,

**Vu** l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature,

Considérant les mouvements de personnels au sein de la DDT à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018,

**Sur proposition de madame la directrice départementale des Territoires,**

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Subdélégation est donnée à M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer les actes prévus par l'arrêté n° 2017-1-1055 du 4 septembre 2017 susvisé, à l'exclusion des matières figurant en annexe I.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement, subdélégation est donnée M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, à l'effet de signer les actes prévus par l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1055 du 04 septembre 2017 susvisé, à l'exclusion des matières figurant en annexe II.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LOUBET, subdélégation est donnée à M. Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance, aménagement et planification, à l'effet de signer les actes prévus par l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1055 du 04 septembre 2017 susvisé, à l'exclusion des matières figurant en annexe II.

**ARTICLE 3** : Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de service, à leurs adjoints, aux chefs de bureau dont les noms suivent, en ce qui concerne les domaines suivants :

### I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Nicolas LOUBET, Chef du secrétariat général (SG)	I.A.1 à I.A.6, I.A.8, I.A.27 et I.A.28.	Agnès LURAUULT, Adjointe au chef du secrétariat général, en charge des ressources humaines
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	I.A.1, 5, 6 et 8	
Luc FLEUREAU Chef du service environnement et risques (SER)		Olivier POITE, Adjoint au chef du SER
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)		Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)		Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Joëlle WENDLING, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)		Pierre LAMBARÉ, Appui au chef de service Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR
<b>Chefs de bureau :</b> Christine BOTELLA, Éva BOURILLON, Patrick CHAMBRIER, Valérie DECHELLE, Claire GOBLET, Marie-José GONÇALVÈS, Véronique GUÉZET, Jean-Yves IMBERT, Olivier LEMAITRE, Éric MALATRÉ, Corinne MALAVIELLE, Pierre MANDIN, Dominique OUDOT, Vincent PUVIS, Gérald RACLIN, Benjamin REVIL, Murielle ROUSSEAU, Christophe SCHAUER, Christophe VIN-DATICHE et Nathalie ZANUTTINI	I. A. 1, 5 et 6	

## II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIÈRE

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Nicolas LOUBET Chef du secrétariat général (SG)	Ensemble de la matière	Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière pour les matières II A (1 à 7) ; II B (1 et 2) Bruno DELABARRE, Adjoint au chef du bureau sécurité routière, pour les matières II A (1 à 6) ; II B (1 et 2)
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	II. A.1, A2, A3	Corinne MALAVIELLE, Chef du bureau réseau territorial, Katia MOROT, Adjointe au chef du bureau réseau territorial

## III - COURS D'EAU

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Olivier POITE, Adjoint au chef du SER

## IV - CONSTRUCTION

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)	Ensemble de la matière	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Patrick CHAMBRIER, Chef du bureau amélioration des logements privés et habitat indigne	IV. B. 1 et 3 (logements privés)	
Valérie DECHELLE, Chef du bureau renouvellement urbain et logement social	IV. B. 1 et 3 (logements publics)	

## V - URBANISME-PLANIFICATION

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)	V. A. 1 à 10 – V. C. 1 – V. D. 1	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Christine BOTELLA, Chef du bureau animation du droit des sols et fiscalité	V. A. 1 à 7 – V. D. 1	

## **V - URBANISME-PLANIFICATION (suite)**

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	V. A. 1 à 9 et V. C. 1	Corinne MALAVIELLE, Chef du bureau réseau territorial Katia MOROT, Adjointe au chef du bureau réseau territorial
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	V. B.1	Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP

## **VII - DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière

## **VIII - ÉCONOMIE AGRICOLE**

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Joëlle WENDLING, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Ensemble de la matière	Pierre LAMBARÉ, Appui au chef de service Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

## **IX - AGRI-ENVIRONNEMENT**

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Joëlle WENDLING, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Ensemble de la matière	Pierre LAMBARÉ, Appui au chef de service Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

## **X - FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, POLICE DES EAUX ET PROTECTION DE LA NATURE**

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Olivier POITE, Adjoint au chef du SER
Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature	X. A. 1 à X. A. 9, X. B. 1 à X. B. 20 et X. E. 1 à X. E. 7	
Éric MALATRÉ, Chef du bureau préservation des milieux aquatiques	X. C. 1 à X. C. 10, X. D. 1 et X. D. 5	
	X. D. 5 et X. D. 7	

## XI - AMÉNAGEMENT FONCIER

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière

## XII - PUBLICITÉ

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière	Corinne MALAVIELLE, Chef du bureau réseau territorial Katia MOROT, Adjointe au chef du bureau réseau territorial

## XIII - ACCESSIBILITÉ ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat bâtiment construction (SHBC)	Ensemble de la matière	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Marie-Christine BREGNON, Adjointe au chef du bureau construction accessibilité	XIII. A. 1 à A. 4, XIII. A. 5 sauf décisions, XIII. A. 6 sauf décisions et XIII. A. 7 sauf décisions.	
Guillaume AUVRAY, Sylvia CHAMBON, Jean-Marc LEMMET	XIII. A. 5, A. 6 et A. 7, sauf décisions.	

## XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)	dossiers relevant des programmes UTAH	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC

## XVI - POLICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Olivier POITE, Adjoint au chef du SER



## XVIII - AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	Ensemble de la matière	Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	XVIII. A et B	Corinne MALAVIELLE, Chef du bureau réseau territorial Katia MOROT, Adjointe au chef du bureau réseau territorial
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)		Olivier POITE, Adjoint au chef du SER
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)		Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Joëlle WENDLING, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)		Pierre LAMBARÉ, Appui au chef de service Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

## XIX - DÉFENSE ET SÉCURITÉ

<b>Subdélégués</b>	<b>Matières</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	Ensemble de la matière	Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP

**Les matières ne faisant pas l'objet de subdélégation sont précisées en annexe II.**

**ARTICLE 4 :** Subdélégation est donnée aux cadres dont les noms suivent :

Thérèse DAZIN, Luc FLEUREAU, Yann GOALABRÉ, Pierre LAMBARÉ, Nicolas LOUBET, Antoine MARCHAND et Joëlle WENDLING.

à l'effet de signer, lorsqu'ils sont d'astreinte de direction, tous les actes relevant des domaines de compétence de la direction départementale des territoires, à l'exclusion des matières précisées en annexe II.

**ARTICLE 5 :** Toutes dispositions antérieures et contraires sont rapportées.

**ARTICLE 6 :** La directrice départementale des Territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Préfète,  
La directrice départementale

*signé*

Gaëlle LEJOSNE

## ANNEXE I

### Matières hors subdélégation :

#### *B / Patrimoine :*

**I.B.1** Concession de logement,

**I.B.2** Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure,

**I.B.3** Déclaration préalable pour un bâtiment géré par la DDT,

**I.B.4** Demande de permis de construire pour un bâtiment géré par la DDT,

**I.B.5** Demande de permis d'aménager pour un bâtiment géré par la DDT,

**I.B.6** Demande de permis de démolir pour un bâtiment géré par la DDT.

#### *C / Responsabilité civile*

**I.C.1** Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État à des particuliers, dans la limite du seuil fixé par circulaire ministérielle.

#### *D / État tiers-payeur*

**I.D.1** Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation.

## ANNEXE II

### Matières hors subdélégation :

#### I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### *A / Gestion du Personnel*

**I.A.7** Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.

**I.A.9** Les sanctions disciplinaires du premier groupe, délégation limitée à l'avertissement.

#### Personnel MEEM et MLHD

**I.A.10** Gestion des ouvriers des parcs et ateliers.

**I.A.11** Gestion des agents de catégorie C techniques et administratifs.

**I.A.12** Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues aux articles 12 et suivants du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

**I.A.13** Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues au chapitre III alinéa 1.1, 1.2, 2.1 et 2.3 de l'instruction n° 7 modifiée du 23 mars 1950, prise pour l'application du statut de la fonction publique, d'une part, pour la participation aux travaux des assemblées électives et organismes professionnels, et d'autre part, pour les événements de famille en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse.

**I.A.14** Octroi aux fonctionnaires de congé pour naissance d'un enfant.

**I.A.15** Octroi des congés de formation professionnelle, congé de formation syndicale, à l'exception des congés de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions.

**I.A.16** Octroi aux fonctionnaires du congé parental en application de l'article 54 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

**I.A.17** Recrutement de vacataires dans la limite des crédits notifiés.

**I.A.18** Octroi de la disponibilité aux fonctionnaires en application de l'article 51 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

**I.A.19** Décisions de réintégration des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires, au terme :

- 1) d'un congé de longue durée ou de grave maladie,
- 2) d'un mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie ou longue durée.

**I.A.20** Changement d'affectation des fonctionnaires n'entraînant pas de changement de résidence administrative, ni de modification de la situation des intéressés.

**I.A.21** Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail.

**I.A.22** Détermination des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et du nombre de points attribués à chacun de ces postes.

**I.A.23** Changement d'affectation des fonctionnaires B et C n'entraînant pas de changement de résidence administrative, ni de modification de la situation des intéressés.

**I.A.24** Le recrutement du personnel contractuel, temporaire ou vacataire dans la limite des crédits qui sont délégués à cet effet.

**I.A.25** L'octroi au personnel non titulaire des congés administratifs et de maladie.

**I.A.26** Accidents de travail : arrêtés reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident constaté.

## ***B / Patrimoine :***

**I.B.1** Concession de logement,

**I.B.2** Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure,

**I.B.3** Déclaration préalable pour un bâtiment géré par la DDT,

**I.B.4** Demande de permis de construire pour un bâtiment géré par la DDT,

**I.B.5** Demande de permis d'aménager pour un bâtiment géré par la DDT,

**I.B.6** Demande de permis de démolir pour un bâtiment géré par la DDT.

## ***C / Responsabilité civile***

**I.C.1** Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État à des particuliers, dans la limite du seuil fixé par circulaire ministérielle.

## ***D / État tiers-payeur***

**I.D.1** Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation.

## **V - URBANISME-PLANIFICATION**

### **B/ Documents d'urbanisme**

**V.B.2** Arrêtés portant mise à jour des servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme, et courriers afférents adressés aux collectivités. (art L126-1, R123-13, R123-14 et R123-22 du code de l'urbanisme).

### **VI - CHEMINS DE FER**

**VI.A.1** Suppression ou remplacement des barrières des passages à niveau,

**VI.A.2** Déclaration d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 80 €,

**VI.A.3** Autorisation d'installation de certains établissements,

**VI.A.4** Alignement des constructions sur les terrains riverains,

**VI.A.5** Classement des passages à niveau intéressant le réseau départemental.

### **XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS**

***concernant les programmes Infrastructures et service de Transports (IST), Paysages, eau et biodiversité (PEB).***

### **XV - STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES :**

**Instruction de demandes d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (Arrêté du 28 octobre 2010)**

-Demande de pièces complémentaires (article R. 541-68 du code de l'environnement),

-Notification du délai d'instruction (article R. 541-68 du code de l'environnement),

-Information des maires de l'obligation d'affichage (article R. 541-67 du code de l'environnement).

### **XVII – ENQUÊTES PUBLIQUES**

- Arrêtés d'ouverture d'enquête,

- Avis d'enquête.

### **XX - CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

- Mémoires produits dans le cadre de la procédure contentieuse déposés devant la juridiction administrative.

DDT 18

18-2018-03-01-002

AP 2018-78 DU 1er MARS 2018 SUBDELEGATION  
SIGNATURE

*AP accordant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à certains agents de la DDT 18*



**PRÉFET DU CHER**

**Direction départementale  
des Territoires du Cher**

**Secrétariat général**

**Bureau réglementation  
et appui juridique**

**ARRÊTÉ N° 2018 – 78 du 1<sup>er</sup> mars 2018  
accordant subdélégation de signature en matière d’ordonnancement  
secondaire des recettes et des dépenses à certains agents  
de la direction départementale des Territoires**

-----

**La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d’Honneur,  
Chevalier de l’Ordre national du mérite,**

**Vu** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l’État, les départements, les communes et les établissements publics,

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l’organisation et à l’action des services de l’État dans les régions et les départements,

**Vu** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret de M. le Président de la République du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER Préfète du Cher,

**Vu** l’arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016 nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des Territoires du Cher, à compter du 20 juin 2016,

**Vu** l’arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Vu** l’arrêté préfectoral n° 2017-1-1057 du 4 septembre 2017 accordant délégation de signature à Mme Gaëlle LEJOSNE, en matière d’ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses,

**Considérant** les mouvements de personnels au sein de la DDT à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018,

**Sur proposition de madame la directrice départementale des Territoires,**

## ARRÊTE :

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle LEJOSNE, subdélégation est donnée à M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher, à l'effet de signer les actes prévus par l'arrêté n°2017-1-1057.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée à :

M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général,

En cas absence ou d'empêchement de M. Nicolas LOUBET, subdélégation est donnée à Mme Agnès LURAUULT, adjointe au chef du secrétariat général, en charge des ressources humaines,

Mme Thérèse DAZIN, chef de la mission accompagnement des territoires,

M. Luc FLEUREAU, chef du service environnement et risques,

En cas absence ou d'empêchement de M. Luc FLEUREAU, subdélégation est donnée à M. Olivier POITE, adjoint au chef de service,

M. Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance, aménagement et planification,

En cas absence ou d'empêchement de M. Yann GOALABRÉ, subdélégation est donnée à Mme Sylvie MARQUET, adjointe au chef de service,

M. Antoine MARCHAND, chef du service habitat - bâtiment construction,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MARCHAND, subdélégation est donnée à M. Mohamed BOUFLIJA, adjoint au chef de service,

Mme Joëlle WENDLING, chef du service économie agricole et développement rural,

En cas absence ou d'empêchement de Mme Joëlle WENDLING, subdélégation est donnée à M. Pierre LAMBARÉ, appui au chef de service et à M. Albert MILESI, adjoint au chef de service,

### à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande ou les marchés pour un montant égal ou inférieur

- à trente mille euros hors taxes (**30 000 € H.T.**), pour le chef du secrétariat général
- à cinq mille euros hors taxes (**5 000 € H.T.**), pour les autres chefs de service

- les pièces nécessaires à l'établissement des titres de perception de toute nature,

Cette subdélégation concerne les opérations rattachées aux programmes budgétaires suivants :

#### ➤ 03 – Ministère de l'agriculture et alimentation :

- x 149 – Forêt,
- x 154 - Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires,
- x 206 - Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation,
- x 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.

#### ➤ 07 – Ministère de l'économie et finances :

- x 723 - Contribution aux dépenses immobilières

#### ➤ 09 – Ministère de l'intérieur :

- x 207 - Sécurité et éducation routières

➤ **12 - Services du Premier Ministre :**

x 333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées, actions 1 et 2

➤ **23 – Ministère de la transition écologique et solidaire :**

x 113 - Paysages, eau et biodiversité (y compris Plan Loire Grandeur Nature)

x 181 - Prévention des risques (y compris Plan Loire Grandeur Nature)

x 203 - Infrastructures et services de transports,

x 217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer,

Titre IX - Droits à prestations des centres d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),

➤ **39 – Ministère de la cohésion des territoires :**

x 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.

Cette délégation porte sur l'affectation, l'engagement, la constatation du service fait, la demande de paiement et l'émission des titres dans les programmes précités et également pour le Titre IX - DAP CEREMA.

**Article 3 :** Subdélégation est également donnée à M. Benjamin REVIL, chef du bureau gestion logistique et financière et Mme Catherine BERRY, adjointe au chef du bureau gestion logistique et financière.

En cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à subdélégation est donnée à Mme Sandrine GAUCHÉ, bureau gestion logistique et financière, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'effet de signer l'engagement, la demande de paiement ainsi que les rétablissements de crédits imputés sur les opérations rattachées aux programmes budgétaires : 154-206-207-215-217 et 333.

**Article 4 :** Subdélégation est donnée à M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, en qualité de service prescripteur et exécutant pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le programme 333- actions 1 et 2, hors titre 2.

Cette délégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui lui est notifié pour l'année considérée, la constatation de service fait et la demande de paiement.

Cette subdélégation comprend la signature pour l'établissement des documents des recettes non fiscales aux fins de remboursement à la DDT des charges incombant aux autres occupants du site Lariboisière.

**Article 5 :** Subdélégation est donnée à M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, pour la gestion des biens immobiliers et des autres immobilisations corporelles et stocks.

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, la subdélégation est attribuée à Mme Agnès LURAUULT, adjointe au chef du secrétariat général, en charge des ressources humaines.

**Article 6 :** Subdélégation est donnée à M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, pour les écritures d'inventaire à la fin de l'exercice.

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Agnès LURAUULT, adjointe au chef du secrétariat général, en charge des ressources humaines.

**Article 7 :** Subdélégation de signature est également donnée à M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, à l'effet de signer les décisions et les correspondances relatives à la prescription quadriennale.



**Article 8** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes pour signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques hors interventions, **dans la limite de mille euros hors taxes (1 000 € HT)**,

- pour toute action relative au **BOP 333** :

- M. Jean-Yves IMBERT, adjoint au chef du SIDSIC, pour l'action 1
- M. Benjamin REVIL, chef du bureau gestion logistique et financière, pour l'action 1 et 2
- Mme Béatrice SAISON, chef du bureau mission communication et appui au pilotage, pour l'action 1

- pour toute action relative au **BOP 207** :

- M. Gérard RACLIN, chef du bureau sécurité routière, pour l'action 1
- Mme Nathalie ZANUTTINI, chef du bureau éducation routière, pour l'action 3.

- pour toute action relative aux **BOP 113 et 181** y compris le plan Loire grandeur nature (PLGN) :

- M. Dominique OUDOT, chef du bureau prévention des risques

- pour le **BOP 135** : autorisation de signer les documents joints aux factures ou décomptes, à l'exception du décompte général, lors de la mise en paiement :

- M. Patrick CHAMBRIER, chef du bureau amélioration des logements privés et habitat indigne et Mme Christiane TEXIER, adjointe au chef du bureau amélioration des logements privés et habitat indigne, pour les actions 1, 3, 4, 5 et 7.

**Article 9** : Toutes dispositions antérieures et contraires sont rapportées.

**Article 10** : La directrice départementale des Territoires, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

**Article 11** : Une copie du présent arrêté sera adressée :

- au directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire,
- aux intéressés.

À Bourges, le

Pour la Préfète,  
La directrice départementale,